



Programme LEADER 2023-2027 du Pays d'Alençon



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Un programme européen en faveur du développement des territoires ruraux

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné à soutenir des projets de **développement rural**, s'inscrivant dans une **stratégie territoriale** définie par les acteurs locaux réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

La stratégie 2023-2027 du Pays d'Alençon s'appuie sur la notion de **proximité territoriale**, à valoriser dans tous les domaines (économique, touristique, énergétique...), au travers de 5 leviers :

- le renforcement de la capacité d'agir des acteurs et des habitants,
- le développement de la sobriété et des pratiques éco-responsables,
- la revitalisation des pôles,
- la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales,
- la création de nouvelles formes de mobilité durable et solidaire.

Plus de 1,5 millions € pour soutenir des initiatives publiques et privées

Alimentée par le **FEADER** (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), cette enveloppe de **1 572 225 €** soutient les actions de **porteurs de projets publics et privés du Pays d'Alençon**. Elle accompagne également les **projets de coopération** avec des acteurs régionaux, nationaux, européens... pour rechercher des synergies et s'enrichir de l'expérience des partenaires.



Un soutien des projets en investissement comme en fonctionnement

Les dépenses suivantes sont éligibles au programme :

- **Travaux** : construction, réhabilitation (sous certaines conditions), aménagement de locaux, aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- **Équipement et matériel**
- **Frais de personnel et de fonctionnement** directement liés à l'opération
- **Prestations externes** : études, conseils, diagnostics, formations, animations
- **Communication**

Le montant du projet sollicitant l'aide LEADER doit être **inférieur à 1 million €**.

Une sélection locale des projets par un comité de programmation

Le **comité de programmation LEADER** du Pays d'Alençon est composé d'**acteurs locaux publics et privés** (collectivités, associations, chambres consulaires). Leur connaissance partagée du territoire et de ses besoins leur permet d'analyser collectivement les projets, et de les sélectionner au regard de la stratégie et des objectifs du programme (impact sur la revitalisation des pôles, impact général sur le territoire, mobilisation des acteurs locaux, faisabilité économique et technique, intégration des priorités transversales européennes). Cette analyse s'appuie sur une **grille de sélection**, garantissant une étude approfondie et objective de chaque projet.

Un programme dédié aux zones rurales et à leurs habitants

Un projet situé sur l'une des sept communes urbaines du Pays d'Alençon, selon la définition de l'INSEE (Alençon, Arçonnay, Condé sur Sarthe, Damigny, Saint Germain du Corbéis, Saint-Paterne — Le Chevain), **pourra être éligible**, à la condition qu'il démontre sa **valeur ajoutée**:

- **en faveur du territoire rural** et de ses habitants,
- **et/ou en faveur des publics fragiles** (confrontés à des situations de pauvreté, de handicap, de dépendance, de précarité liée à l'emploi et/ou au logement, d'isolement social et/ou géographique).

Pour bénéficier du soutien du programme LEADER 2023-2027



Dépôt de la demande d'aide avant tout engagement juridique (signature de devis, bons de commande, actes d'engagement...)



Cofinancement public obligatoire pour les porteurs de projet privés (par la commune, l'EPCI, le département, la région, l'Etat...)



Respect des règles liées à la commande publique: toute erreur de procédure pourra faire l'objet de pénalités affectant le montant d'aide



Publicité européenne à mettre en œuvre pendant et après la réalisation du projet, sur tout support physique et numérique



Contrôles possibles sur l'opération soutenue : conserver le bien pendant au moins 3 ans et le dossier pendant au moins 10 ans

Territoire éligible au programme LEADER 2023-2027



Le territoire éligible est celui du Pays d'Alençon, composé de 104 communes, regroupées en quatre intercommunalités.



Une idée, un projet ? Contactez Le Pays d'Alençon.

**LEADER peut accompagner votre projet avec une aide
de 3 000 € à 50 000 €
selon les projets**

Vous avez une idée, un projet, et vous cherchez un accompagnement technique et financier pour envisager sa mise en œuvre ?

Le programme LEADER du Pays d'Alençon peut vous aider à concrétiser votre projet, s'il s'inscrit dans l'une des thématiques présentées dans ce guide et est situé sur le territoire du Pays d'Alençon.

S'il n'est pas éligible à LEADER, votre projet pourra être réorienté vers d'autres aides européennes (Fonds Européens Structurels et d'Investissement et Programmes d'Actions Communautaires en faveur de l'éducation, la citoyenneté, la jeunesse, le sport, la culture ou l'environnement...).



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Pays d'Alençon

Pour en savoir plus sur le programme LEADER du Pays d'Alençon :

www.paysdalencon.fr/Leader

Soutenir les actions partenariales et solidaires

- ▶ Développement de démarches collectives
- ▶ Interconnaissance et mise en réseau des acteurs
- ▶ Consolidation du tissu associatif et de l'ESS



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Actions éligibles

► Consolidation et développement :

- Mise en oeuvre d'actions formulées par le Dispositif Local d'Accompagnement
- Primo-recrutement (professionnalisation)
- Recrutement (création d'un nouveau service)

► Mutualisation et coopération :

- Réponses collectives et mutualisées aux besoins des structures de l'ESS (formations, accompagnement, communication, équipements, évènementiels, lieux...), et des habitants (nouveau service...)

► Promotion et communication :

- Sensibilisation et valorisation de l'offre et des initiatives locales

Par exemple :

- *recrutement d'un coordinateur pour animer un réseau*
- *recrutement pour proposer une nouvelle activité au sein d'une association existante*
- *acquisition d'équipements mutualisés entre plusieurs structures*
- *organisation d'un événement pour promouvoir l'ESS*
- *création d'un lieu de valorisation de l'ESS...*



S'engager en faveur de la sobriété énergétique et foncière

- ▶ **Gestion durable et démarches éco-responsables**
- ▶ **Adaptation au dérèglement climatique, et atténuation de ses effets**
- ▶ **Economies d'énergies et énergies renouvelables**
- ▶ **Economie circulaire**



Actions éligibles

- ▶ **Stratégie territoriale ou thématique :**
Etudes, schémas organisationnels, outils d'observation, de structuration de filières...
- ▶ **Formation, sensibilisation, communication :**
Sur l'environnement, la biodiversité, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'économie circulaire...
- ▶ **Audits énergétiques**
- ▶ **Aménagement durable des centres-villes/bourgs :**
Urbanisme temporaire et transitoire, végétalisation, renaturation...
- ▶ **Expérimentations et projets collectifs :**
Développement de filières locales, de l'économie circulaire...

Par exemple :

- élaboration d'un diagnostic foncier
- lancement d'audits énergétiques des bâtiments publics d'une collectivité
- réaménagement temporaire d'une place centrale pour expérimentation de nouveaux aménagements
- appui à la structuration d'une filière avec l'accompagnement d'un prestataire
- programme d'animations (biodiversité...)



Développer les services et l'économie de proximité

- ▶ Consolidation du maillage du territoire en pôles dynamiques
- ▶ Emergence de projets innovants et adaptés aux nouveaux défis
- ▶ Entrepreneuriat de proximité



Actions éligibles

- ▶ **Démarches collectives en faveur du tissu commercial et artisanal :**
 - Animation, structuration et promotion du tissu économique local
 - Communication, formations
 - Modernisation des locaux commerciaux
 - Intégration des transitions numériques et énergétiques
 - Etudes et diagnostics préalables à la création ou la diversification d'activité
- ▶ **Nouveaux services, nouvelles activités :**
 - Création de nouveaux services ou activités adaptés aux publics fragiles, vulnérables
 - Expérimentations de modes alternatifs de services

Par exemple :

- *bilan-conseil pour consolider et développer les entreprises dans le cadre d'une démarche collective*
- *accompagnement des UCIA pour faciliter la mise en œuvre d'animations*
- *financement d'un programme d'animations*
- *mise en place d'un habitat partagé inclusif*
- *création d'un nouvel équipement*



Promouvoir un tourisme vert et durable

- ▶ Structuration d'un tourisme de proximité
- ▶ Renforcement de l'attractivité des pôles patrimoniaux
- ▶ Gestion durable des sites touristiques



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Actions éligibles

► Développement de l'offre :

- Aménagement de sites
- Développement du sport-nature
- Agritourisme
- Nouvelle offre liée à l'identité historique, économique, culturelle, environnementale locale

► Structuration de l'itinérance douce :

Communication, signalétique, aménagements, services associés

► Aménagement des pôles patrimoniaux :

Aménagements paysagers, panneaux pédagogiques, signalétique, mobilier urbain

► Labellisation de l'offre

Par exemple :

- aménagement paysager d'un espace public pour renforcer l'attractivité d'un pôle patrimonial (PVD/ PCC)
- création d'une aire de repos ou d'un point réparation sur la voie verte
- création d'un parcours numérique pour découvrir une ville
- amélioration de la signalétique entre sites touristiques



Ouvrir à tous les nouvelles pratiques de mobilité

- ▶ Structuration d'une offre de mobilité accessible à tous
- ▶ Evolution des comportements, des pratiques et des usages



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Actions éligibles

► Diagnostic et stratégie :

En lien avec le développement des mobilités physique et numérique

► Sensibilisation, information, conseil et accompagnement :

En faveur de l'accès de tous à la mobilité, à la culture et aux usages numériques

► Nouveaux outils et services :

Création de services alternatifs de mobilité, de services associés aux stratégies de mobilité douce ou partagée, d'outils numériques innovants...

Par exemple :

- schéma directeur des déplacements
- mise en place d'un service d'autopartage
- maillage d'un territoire en aires de co-voiturage
- création d'un garage solidaire
- création d'un service de transport à la demande
- formation itinérante aux usages du numérique
- création d'une maison des mobilités
- création d'un tiers-lieu proposant du co-working



Coopérer pour innover, expérimenter, partager

- ▶ Nouveaux partenariats
- ▶ Nouvelles réponses aux besoins, nouvelles pratiques
- ▶ Echange et transferts de connaissances et savoir-faire
- ▶ Mutualisation



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Actions éligibles

► **Coopération inter-territoriale :**

Associant des partenaires localisés dans différents territoires français structurés en GAL

► **Coopération transnationale :**

Associant des partenaires de différents Etats membres de l'Union Européenne, sur des territoires structurés en GAL

Par exemple :

- *expérimentation d'un parcours autour du tourisme religieux*
- *échange de bonnes pratiques sur l'implication des habitants dans des démarches de revitalisation de bourgs*
- *à partir d'une caractéristique commune à plusieurs territoires, comment la valoriser ou construire une action*





Partenaires du programme :



Pour tout renseignement :
PAYS D'ALENÇON
Tél : 02.33.81.20.55
Mail : contact@paysdalencon.fr